



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME

58026 NEVERS CEDEX

TEL. : 03.86.60.71.43

Télécopie : 03.86.60.72.60

N° 2006-P- 6552

ARRÊTÉ

portant ouverture d'une enquête publique
relative à la demande de concession de mine de houille
dite « concession de Lucenay-Cossaye »

**LE PREFET DE LA NIEVRE,
Chevalier de la légion d'Honneur**

- VU le Code Minier ;
- VU le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;
- VU le dossier enregistré le 3 novembre 2006, présenté par M. le Président de la société VALORCA, sollicitant l'octroi d'une concession de mine de houille dite concession de « Lucenay/Cossaye », sur un périmètre portant sur partie du territoire des communes de Lucenay-les-Aix, Cossaye et Toury-Lurcy (département de la Nièvre) ;
- VU les compléments et modifications apportés au dossier le 14 décembre 2006 ;
- VU l'avis de recevabilité en date du 18 décembre 2006 de M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne ;
- SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre où le registre d'observation sera ouvert ;